



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 19 décembre 2025

CHLORDÉCONE

Opération de contrôles de denrées alimentaires

Conformément aux engagements pris lors du dernier comité de pilotage local de la stratégie chlordécone (avril 2025), l'État est pleinement mobilisé pour garantir le « zéro risque chlordécone », notamment en renforçant les contrôles opérés sur les denrées alimentaires commercialisées sur les marchés et bords de routes.

Le 17 décembre 2025, la DAAF et la DEETS ont mené une opération conjointe de contrôle sur une douzaine d'étals du marché de Gourdeliane, en présence de Théo Gal, sous-préfet chargé de mission eau, environnement et ruralités.

Cette opération **visait** à :

- prélever des denrées alimentaires d'origine végétale pour y rechercher la présence de chlordécone et la quantifier le cas échéant (DAAF) ;
- garantir le respect des bonnes pratiques en matière d'étiquetage et d'informations aux consommateurs (DEETS).

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mission confiée à la cellule chlordécone du service alimentation-de la DAAF, qui réalise tout au long de l'année des contrôles des produits agricoles non transformés, de la production primaire à la mise sur le marché, pour garantir la qualité sanitaire des denrées alimentaires proposées aux consommateurs.

Parmi les substances recherchées au sein du service alimentation, la chlordécone fait l'objet de plans de surveillance (prélèvements aléatoires) et de contrôle (ciblés sur les denrées les plus sensibles à la contamination par la chlordécone).

Les résultats d'analyse des prélèvements réalisés sur le marché de Gourdeliane sont attendus pour le début d'année 2026.

Si les analyses révèlent une teneur en chlordécone supérieure à la limite maximale de résidus (LMR) autorisée, des enquêtes sont menées pour retracer l'origine des produits et mettre fin à la source de contamination. L'objectif premier est d'assurer la sécurité sanitaire des consommateurs du territoire. Si les analyses révèlent l'absence ou une teneur en chlordécone en deçà de la LMR autorisée, un courrier est envoyé aux vendeurs, attestant la conformité des produits analysés.

L'État reste pleinement mobilisé pour garantir des aliments de qualité aux Guadeloupéennes et aux Guadeloupéens.